



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 095/2023
SÉANCE N° 4 DU 9 MAI 2023

AIDE EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION HABITAT JEUNES LAVAL

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 2 mai 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle, Éric Paris, Isabelle Fougeray, Christine Dubois (jusqu'à 19 h 53), Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel (jusqu'à 19 h 21), Céline Loiseau, Christian Lefort (jusqu'à 19 h 54), François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard (à partir de 17 h 16 et jusqu'à 19 h 35), Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin (à partir de 17 h 24), Julien Brocail et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient représentés

Nicole Bouillon a donné pouvoir à Florian Bercault, Jérôme Allaire a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Nadège Davoust a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Louis Michel a donné pouvoir à Bernard Bourgeois (à partir de 19 h 21), Antoine Caplan a donné pouvoir à François Berrou.

Liste des délibérations affichée le : 12 mai 2023.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 MAI 2023

AIDE EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION HABITAT JEUNES LAVAL

Rapporteur : Christine Dubois

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 22 octobre 2018, approuvant le programme local de l'habitat (PLH) 2019-2024,

Vu la délibération du conseil communautaire du 3 février 2020 modifiant le PLH 2019/2024 pour intégrer les 14 communes de l'ex-Pays de Loiron,

Vu la délibération du conseil communautaire du 3 octobre 2022 pour l'évaluation à mi-parcours du PLH 2019/2024,

Vu le budget primitif 2023,

Considérant l'intérêt que représente pour Laval Agglomération l'activité de l'association Habitat Jeunes Laval,

Considérant les difficultés financières rencontrées par l'association et sa demande de subvention exceptionnelle de 20 000 €,

Après avis de la commission aménagement, habitat et politique de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La subvention exceptionnelle de 20 000 € à l'association Habitat Jeunes Laval est accordée.

Article 2

La dépense correspondante est inscrite au budget 2023 de Laval Agglomération.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Sylvie Vielle, en sa qualité de représentante au sein de l'association Habitat jeunes Laval, n'a pas pris part au vote.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230509-S04-BC-095-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2023

Mise en ligne : 19-05-23